



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2021

**DELIBERATION
N° 21/10**

**REGIE DE RECETTES POUR LE RECOUVREMENT DES FRAIS DE
PHOTOCOPIE - CLOTURE**

DATE DE CONVOCATION
Le 25 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mars à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M^{me} Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Mme THIBAUT Anne Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	Mme GARREAU Isoline Maire de DIANT	Excusée
M. HEESTERMANS Jacques Adjoint au Maire de Cesson 1er Vice-Président	Présent	M. POIRIER Vijay-Damien Conseiller municipal Mairie de CESSON	Excusé
Mme KULPA-BETTENCOURT Jocelyne – Adjointe au Maire de MAUPERTHUIS - 2 ^{ème} Vice- présidente	Présente	M. BERGAMINI Jean-François Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Excusé
M. VISKOVIC Mathieu Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne - 3 ^{ème} Vice- président	Présent	M. FOURNIER Pascal Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Présent **
M. CHOMONT Gérard Maire de Crégy-les-Meaux 4 ^{ème} Vice-président	Présent	Mme DEVIE Gisèle Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Excusée
Mme BOURDIER Monique Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Présente	Mme HALLER Analia Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Présente * **
Mme VACHER Joëlle Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Excusée	Mme BENARD Valérie Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Présente
Mme VERTENEUILLE Nicole Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme RIOLET Béatrice Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Excusée
M. CHANCLUD Gérard Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Excusé	M. CHARPENTIER David Adjointe au Maire de ESBLY	Excusé
M. BOUCHART François Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé - Pouvoir à Mme Analia HALLER	Mme SAVY Françoise Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Excusée
Mme DUTRIAUX Nathalie Adjointe au Maire CHAUMES-EN- BRIE - Membre du bureau	Excusée	M. MEVEL Vincent Maire de LARCHANT	Excusé

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
M. JACOTIN Bernard Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé	M. YVROUD Pierre Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Présent *
Mme SALLES Marie-Martine Adjointe au Maire de COMBS-LA- VILLE	Excusée	M. JEGO Yves Conseiller municipal – Mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE	Excusé
Mme BUROT Nicole Adjointe au Maire de EVRY- GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. JACQUIN Laurent Adjoint au Maire de CLAYE- SOUILLY	Excusé
M. SNAKOWSKI Patrick Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Excusé	M. DELPORTE Jacques Adjoint au Maire de FERRIERES- EN-BRIE	Excusé
M. SEGURA Thierry Maire de BOISSETTES	Présent	Mme WESOLOWSKI Martine Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Excusée
Mme MICHARD Céline Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente	Mme GUY Ornella Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
M. GROSLEVIN Gilles Maire de SOLERS	Excusé	Mme PRUNET Pascale Adjointe au Maire de CHEVRY- COSSIGNY	Présente *
M. RATIER François Adjoint au Maire de NANTEAU- SUR-ESSONNE	Excusé	M. DURAND Serge Adjoint au Maire de LE MEE-SUR- SEINE	Excusé
M. BOUSSANGE Julien Adjoint au Maire de CLAYE- SOUILLY	Présent	Mme JACQUENET Valérie Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Excusée
Mme LEVAILLANT Pascale Maire de LUMIGNY-NESLES- ORMEAUX	Présente	Mme RAIMBOURG Claude Adjointe au Maire de DOUE	Présente * **
M. TAILLEFUMIER Christian Conseiller municipal - Mairie de HERICY	Présent	M. AUBRY Alain Maire de LE MESNIL-AMELOT	Excusé
Mme COURET Ghyslaine Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Excusée	M. KECK Jacques Adjoint au Maire de CROISSY- BEAUBOURG	Présent *
Mme FERRER Eliane Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme PERIGALT Isabelle Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée
Mme VIELPEAU Emmanuelle Adjointe au Maire de MEAUX	Excusée	M. ATTALI Didier Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Excusé
Mme BOISSOT Colette Adjointe au Maire de CHELLES	Présente *	Mme FERRI Annie Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme DUPUY Marie-Liesse Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme CELLERIER Monique Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Julie FABRIZI	Directrice générale adjointe des services
Mme Stéphanie PETROVIC	Assistante de direction

<i>Membres titulaires du Conseil d'Administration</i>	27
<i>Membres suppléants du Conseil d'administration</i>	27
<i>Quorum</i>	14
<i>Présents</i>	22
<i>Présents prenant part au vote</i>	19
<i>Pouvoir</i>	1
<i>Votants</i>	20

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 30 octobre 1991 portant création d'une régie de recettes pour le recouvrement des frais de photocopie ;
- la décision du Président du Centre de gestion de Seine-et-Marne en date du 6 novembre 1991 ;
- la délibération n°2011.18 du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 21 septembre 2011 ;
- la délibération n°2016.19 du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 5 juillet 2016 ;
- l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 25 février 2021 ;

CONSIDERANT qu'il convient de clôturer la régie de recettes pour le recouvrement des frais de photocopie inactive depuis 2018,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

La régie de recettes pour le recouvrement des frais de photocopie, installée au siège du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, sis 10, points de vue, 77127 Lieusaint, est supprimée.

Article 2

La suppression de cette régie prend effet au 1^{er} avril 2021.

Article 3

La Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 25 mars 2021



La Présidente du Centre de gestion,
Maire d'Arville,

[Signature]
Anne THIBAULT
Chevalier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 29/03/2021

Date d'affichage : 29/03/2021